



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Agriculture : budget

Question écrite n° 7255

Texte de la question

M. Leon Vachet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les crédits d'Etat pour le conditionnement et le stockage dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il souhaiterait connaître les raisons qui imposent le fait que des crédits qui s'élevaient à environ 12 millions de francs en 1993 sont diminués à hauteur d'environ 3,6 millions de francs pour 1994, cela alors que l'enveloppe budgétaire nationale reste stable. Cette mesure, si elle était confirmée, lui apparaît comme dangereuse à une époque où les agriculteurs et les professionnels de la région traversent une crise extrêmement grave depuis plus de deux ans. Il souhaite avoir des éclaircissements sur ces projets et il lui demande de lui donner tous les éléments relatifs à cette question.

Texte de la réponse

Les montants des crédits de politique industrielle inscrits dans les prochains contrats de plan Etat-région s'élevaient, pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, à 18 MF au titre de la prime d'orientation agricole (POA) déconcentrée et à 9 MF au titre des fonds régionaux d'aide aux investissements immatériels (FRAI). Ces montants tiennent compte de la modulation de l'effort de l'Etat selon les régions définies par le comité interministeriel d'aménagement du territoire du 12 juillet dernier, étant précisé que l'enveloppe globale de crédits mis à la disposition du ministère de l'agriculture et de la pêche n'a pas pu être sensiblement accrue en raison des contraintes générales qui s'exercent sur le budget de l'Etat. Ainsi, il n'a pas été possible de donner suite à la totalité de la demande de POA déconcentrée. En effet, une répartition équilibrée des crédits entre les régions a été recherchée, d'où le pourcentage retenu de 5,1 p. 100, conforme à la part de la région PACA dans l'activité agro-alimentaire nationale. Par ailleurs, afin de répondre aux besoins exprimés par les préfets de région, la priorité a été réservée aux investissements immatériels des PME agro-alimentaires. Ainsi, la demande présentée par le préfet de la région PACA à hauteur de 9 MF a pu être satisfaite. Il est précisé en outre que les offices pourront réorienter leurs interventions à l'aval des productions agricoles et qu'à ce titre les régions méditerranéennes sont particulièrement concernées pour les secteurs des fruits et légumes et du vin.

Données clés

Auteur : [M. Vachet Léon](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7255

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1993, page 3737

Réponse publiée le : 10 janvier 1994, page 127